

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION
CAP EXCELLENCE

DÉLIBÉRATION N°2018.07.03/566

Report de l'affaire n°27 de l'ordre du jour :

Construction de l'école de voile de Lauricisque :

- Modification du programme;
- Approbation du plan de financement;
- Approbation de l'avenant à la convention de mandat entre CAP Excellence et la SEMSAMAR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

3^{ème} séance de l'année 2018

Vendredi 13 juillet 2018

L'an deux mille dix-huit, le vendredi 13 juillet, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 25 juin 2018.

Présents : 34		
Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Hélène	MOLIA-POLIFONTE	4 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOTH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Maryse	ALIDOR-DAHOMAIS	
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Jean-Luc	CELIGNY	
M. Chazy	CIRANY	
M. Audry	CORNANO	
M. Harry	DURIMEL	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
Mme Solange	LEBLANC	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Alix	NABAJOTH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiah	SURVILLE-PERAFIDE	
Mme Ketty	WALPO	
M. Denis	BERNADOTTE	
M. William	SURDIN	

Excusé représenté : 1

Vice-Président:

M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président)
Procuration à Mme Alberta ALBERI

Excusés non représentés : 5

Vice-Présidents:

Mme Maguy CELIGNY (9^{ème} Vice-Présidente)
M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Josiane GATIBELZA
M. Michel RINÇON

Autre Conseiller Communautaire :

M. Georges BERGINA

Absents : 10

Vice-Président:

M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)

Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Fabert MICHELY
M. Max CELIGNY
M. Justin DESSOUT

Autres Conseillers Communautaires :

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO
Mme Juliana FENGAROL
M. Maurice LORQUIN
M. Daniel MARSIN
M. Patrick SELLIN
Mme Nadège THÉOPHILE

Conformément à l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, les conditions de quorum étant réunies, le Conseil peut valablement délibérer.

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé selon l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Monsieur Rosan RAUZDUEL, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L1321-1 et L1321-2;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts dudit EPCI;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°10.12.09/118 du Conseil Communautaire du 14 décembre 2010 fixant la définition de l'intérêt communautaire et subséquemment des transferts de charges complémentaires à ceux rendus obligatoires par le Code Général des Collectivités Territoriales;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2015.07.04/176 du Conseil Communautaire du 16 juillet 2015, portant approbation du plan de financement de l'école de voile de Lauricisque à Pointe-à-Pitre;
- VU la délibération n°2016.11.11/352 du Conseil Communautaire du 23 novembre 2016 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délibération n°2014.04.01/29 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;

Considérant le rapport du Président;

Par délibération en date du 14 décembre 2010, portant définition de l'intérêt communautaire des compétences transférées, le Conseil Communautaire a défini l'école de voile de Lauricisque comme équipement sportif relevant de l'intérêt communautaire.

Cette décision entraîne, conformément aux dispositions des articles L1321-1 et L1321-2 du Code général des collectivités territoriales, la reprise du portage de ce projet par la Communauté d'Agglomération CAP Excellence. Elle a fait l'objet de la délibération n°2015.07.04/176 datée du 16 juillet 2015, portant approbation du plan de financement de l'école de voile de Lauricisque à Pointe-à-Pitre.

Après concertation avec les acteurs de ce projet (*la ville de Pointe-à-Pitre ; le comité guadeloupéen de voile ; CAP Excellence ; le maître d'ouvrage délégué et la maîtrise d'œuvre*), il a été convenu de repenser le projet qui, dans son programme initial, prévoit de nombreux bureaux et des espaces d'activités réduits.

Un nouveau programme a fait l'objet d'une présentation en commission « Sport » le 21 juin 2018 et a permis d'approuver, sous certaines réserves, une nouvelle configuration du projet entraînant par contre coup une diminution du coût d'objectif qui passe de 2 778 470€ à 2 289 997€.

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1- De reporter l'affaire n°27 de l'ordre du jour relative à la construction de l'école de voile de Lauricisque à Pointe-à-Pitre :

- Modification du programme;
- Approbation du plan de financement;
- Approbation de l'avenant à la convention de mandat entre la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et la SEMSAMAR ;

ARTICLE 2- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout acte et à prendre toute décision nécessaire à l'application de la présente délibération.

ARTICLE 3- Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Guadeloupe, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa publication et de sa réception par le Représentant de l'Etat.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 30 JUIL, 2018

Le Président



Eric JALTON

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 31 JUIL. 2018
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 31 JUIL. 2018

